

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 28 août 2015 abrogeant l'arrêté portant dissolution
de la brigade territoriale de Monthureux-sur-Saône (Vosges)**

NOR : INTJ1520142A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 29 juillet 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Monthureux-sur-Saône (NOR : INTJ1517372A) est abrogé.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur
des opérations et de l'emploi,*

P. LE MOUËL